

# Nouveau Pacte Ferroviaire

Point étape au 7 avril 2018



**Réunions des 5 et 6 avril au Ministère des Transports**  
**Après deux jours de concertations,**  
**les inquiétudes perdurent et grandissent !**

*SNCF*  
*Sauvons Notre Cœur Ferroviaire*



**ACTE III**

**Préavis de grève du samedi 7 avril 2018 à 20h00 au mardi 10 avril 2018 à 7h55**

Lors des réunions des 5 et 6 avril, la Ministre des Transports a abordé les thèmes suivants :

### Ouverture à la concurrence :

Le Gouvernement refuse catégoriquement d'utiliser l'attribution directe des marchés, pourtant prévue par le règlement OSP (Obligation de Service Public), et campe sur son calendrier d'ouverture « progressive » à la concurrence dès 2019.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cet état d'esprit est inacceptable.

L'UNSA-Ferroviaire a déposé un amendement en ce sens.

### Transfert de personnel :

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé qu'elle était contre l'ouverture à la concurrence, car la multitude d'opérateurs risque de complexifier le système. Néanmoins, si concurrence il doit y avoir, elle ne doit pas se faire sur le dos des salariés. L'UNSA-Ferroviaire, en tant que syndicat responsable, travaille quotidiennement en ce sens. Il est donc impératif que les transferts se fassent sur la base du volontariat et que les conditions de transfert soient connues de tous.

Aujourd'hui, les annonces faites par le Gouvernement (garantie de l'emploi, maintien du régime de retraite, maintien des Facilités de Circulation, maintien de la rémunération moyenne des 12 derniers mois) sont loin d'être satisfaisantes et engendrent beaucoup de questions ou doutes, qui restent sans réponse. Le Gouvernement ne souhaite pas répondre, renvoyant ces discussions à la convention de branche (Convention Collective). La Ministre se contente simplement d'aborder les conséquences d'un refus de transfert vers un autre opérateur, mais là encore, les propositions sont loin d'être claires.

### Dettes et financement

La posture du gouvernement n'a, là non plus, pas évolué. La question de la dette sera traitée avant la fin du quinquennat à condition que l'entreprise ait su se transformer. Sur le financement, à part une réforme des péages, pas de nouveauté !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce n'est ni aux Cheminots, ni à la SNCF de payer la dette. L'État doit prendre ses responsabilités et assumer SA dette.

L'État doit également répondre à la question du financement de manière pérenne.

## Statut de l'Entreprise

Le Gouvernement veut revenir sur la réforme de 2014, et d'après lui, la poursuivre !

Le Gouvernement souhaite transformer l'ÉPIC de tête en Société Nationale à Capitaux Publics (SNCP de manière incessible). Cette SNCP aurait sous sa « coupe » deux entités (de manière incessible également) : Mobilités et Réseau.

L'UNSA-Ferroviaire ne voit pas en quoi cette nouvelle organisation en Holding améliorera le système ferroviaire. Bien au contraire, avec cette nouvelle entité, la garantie financière de l'État va purement disparaître, menaçant ainsi les nouveaux investissements sur le réseau. De même, les éventuels bénéfices partiront dans les taux d'intérêts qui de fait augmenteront.

Par ailleurs, dans ce schéma, le gouvernement ne clarifie pas l'affectation de la Sûreté et de Gares et Connexions.

## Modernisation sociale de la branche

Le Gouvernement a déjà entériné l'arrêt du recrutement au Statut et souhaite que nous définissions ensemble la date d'application.

La volonté est « soit disant » de passer d'un équilibre (de bas salaire et d'une évolution régulière) vers un autre équilibre.

Le Gouvernement est convaincu que les entreprises pourraient offrir un meilleur avenir pour les jeunes et qu'il faut remettre tout à plat (comme le déroulement de carrière notamment). Il souhaite garder le Statut pour le « stock » (personnel à Statut restant dans le GPF SNCF). Il ajoute qu'il est nécessaire d'assurer la circulation de l'information entre les sociétés. Les discussions sont renvoyées vers la convention de branche ainsi que dans les Entreprises Ferroviaires.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la fin du Statut n'est pas une nécessité mais juste le TOTEM du Président MACRON. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il existe d'autres possibilités comme celle d'étendre le Statut à l'ensemble des salariés de la branche, mais la réponse est claire : c'est NON !

Ce qui est surprenant, c'est que ni le Gouvernement, ni l'UTP ne sait nous expliquer pourquoi ce Statut dérange et quels sont les éléments qui posent problème !

La demande de précisions concernant le différentiel de coût entre le GPF SNCF et les autres Entreprises Ferroviaires de 30 % (dont 8 % serait dû au Statut avancé par l'UTP et repris par le Gouvernement) reste également sans réponse !

## Conclusions

L'UNSA-Ferroviaire ne constate aucune évolution dans la méthode. Le Gouvernement nous écoute mais ne nous entend pas. Les demandes et propositions des Organisations Syndicales ne sont pas prises en compte. Les quelques réponses apportées soulèvent à chaque fois de nouvelles inquiétudes !

Le Gouvernement ne veut pas détendre son calendrier et retarder la mise en place de son Nouveau Pacte Ferroviaire. Il joue la stratégie de l'épuisement. Face à l'attitude du Gouvernement, de l'UTP et de la Direction du GPF SNCF, l'UNSA-Ferroviaire invite les Cheminot(e)s à durcir le mouvement.

Il est nécessaire de maintenir la pression pour peser sur les négociations et décisions !

**Tous en grève dès le 7 avril prochain à 20h00 !**



# Grèves SNCF Hotline Juridique

**A disposition de tous les salariés SNCF !**

**Exclusivité UNSA-Ferroviaire !**  
5 numéros de téléphone à votre disposition

06 24 74 48 59  
06 46 26 89 77  
06 29 84 61 54  
06 18 14 71 59  
06 19 46 12 30 (spécifique Forfait-Jours)

**OU**

Questions directes à vos représentants  
UNSA-Ferroviaire locaux

**OU**

Questions par mail à l'adresse suivante :  
[infogrevesncf@gmail.com](mailto:infogrevesncf@gmail.com)

**NOUS CONTACTER**

*L'UNSA-Ferroviaire dédie auprès de tous les salariés SNCF une équipe de spécialistes pour toutes informations concernant les modalités de grèves, tous régimes de travail confondus.*

**Expertise, Appui Juridique, Renseignements & Conseils**

UNSA Ferroviaire • 56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS Tél : 01 53 21 81 80  
• Fax : 01 45 26 46 65 • [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

